



Bulles d'Aire



Mai/Juin 2017 n°20

L'AIRE vous propose tous les deux mois un journal à la fois ludique et informatif

Assemblée générale le Vendredi 7 Avril 2017



Une bonne quarantaine de personnes étaient présentes dont une famille, deux conseillères départementales et le responsable des navettes. Tous ont manifesté leur intérêt pour notre association qui continue la mission qu'elle s'est donnée en 1984 : accueillir, informer, rencontrer et écouter les familles et proches de personnes détenues.

Un grand merci à toutes les personnes présentes, mais aussi à toutes celles qui se sont excusées de ne pouvoir participer à l'Assemblée générale.

Comme beaucoup d'assemblées générales, celle de l'AIRE permet de faire des bilans : bilan moral, financier, des activités des bénévoles, du service social assuré par Justine et le bilan de l'hébergement des familles qui a ouvert ses portes au 3^{ème} trimestre 2015.

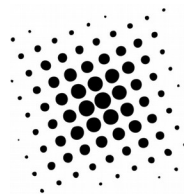
C'est aussi au cours de l'AG qu'il est fait appel à candidature pour renouveler les membres du Conseil d'administration. Il est dommage que personne, cette année, ne souhaite intégrer cette instance pourtant très importante pour la survie de l'association : les candidatures de « dernière heure » sont donc les bienvenues.

Comme par le passé, les activités initiées par l'AIRE ont été maintenues en 2016, non sans quelques difficultés, notamment pour l'organisation de la fête des pères et des mères incarcérés. Avec l'arrivée d'une nouvelle Directrice au centre pénitentiaire, nous ne pouvons qu'espérer que nos relations avec l'Administration pénitentiaire nous permettent de répondre encore plus et mieux aux attentes des familles et des personnes incarcérées. Les remerciements des familles, recueillis au quotidien de la maison d'accueil nous disent que notre tâche n'est pas inutile et même qu'elle est appréciée.



Concert de Gospel le Mercredi 15 Mars

Des voix emplissent le gymnase mais ce ne sont pas celles de sportifs. Quelques notes et accords de piano viennent ouvrir le concert puis quatre voix mélodieuses, fortes et maîtrisées font frissonner les cœurs et les corps de la quarantaine de personnes venues assister au spectacle offert par le Festival « Voix Publiques ». Paula (Soprane), Joëlle (Mezzo soprane), Pierre (Ténor) et Henry (basse Baryton) accompagnés au piano par Antoin ont proposé un florilège de chants tirés du répertoire « Négro Spirituals » et du « Gospel ». Chaque chant a été présenté dans son histoire et dans son contenu. Un bel après-midi culturel, spirituel et musical placé sous le signe de la paix. A l'issue du concert, les personnes détenues et artistes ont pu échanger quelques instants autour d'un jus de fruit.





Le saviez-vous ?

Votre proche incarcéré peut se trouver en détention provisoire dans l'attente de son jugement ou incarcéré pour l'exécution de sa peine.

Le monde de la justice est complexe. Avant l'exécution de la peine, il y a eu le procès, et avant le procès, il y a eu le travail de la justice et de la police. Plusieurs années peuvent donc s'écouler avant que le procès ait lieu.

La justice est un service public. Il est sous l'autorité du Ministère de la Justice.

Les magistrats exercent leurs fonctions au sein des tribunaux : il y a les magistrats du siège et les magistrats du Parquet.

Les magistrats du siège :

On les appelle ainsi car ils jugent assis. On les retrouve à trois niveaux de la « machine » judiciaire :

Avant le jugement : le juge d'instruction rassemble les éléments pour déterminer s'il y a eu lieu d'organiser ou non un procès.

Lors du jugement : le juge pénal écoute et arbitre le procès. C'est lui qui décide de condamner ou non la personne prévenue. C'est lui qui annonce la peine.

Après le jugement : le juge de l'application des peines (JAP) peut déterminer et contrôler les conditions d'exécution de la peine.

Dans un prochain numéro de Bulle d'Aire, nous parlerons des magistrats du Parquet.

Gâteau aux haricots rouges

Ingrédients :

120 g d'haricots rouges cuits
80 g de sucre
1 sachet de sucre vanillé
80 g de crème fraîche ou 1 yaourt de lait entier
40 g de maïzena
2 gros œufs
10 g de beurre

Préparation :

- 1) Préchauffer le four à 170°C
- 2) Réduire les haricots rouges en purée
- 3) Ajouter le sucre et le sucre vanillé, mélanger
- 4) Ajouter les œufs, la crème fraîche ou le yaourt, la maïzena. Bien remuer pour obtenir une pâte homogène
- 5) Verser dans un plat au 3/4
- 6) Cuire au four à 170°C pendant 15 min
- 7) Laisser refroidir et déguster

« La vie n'a pas été créée pour la comprendre, mais pour la vivre. »
Jorge SANTAYANA

AIRE



L'association Aire vous accueille à la maison d'accueil des familles lors de votre venue au parloir.

Les bénévoles de l'association sont à votre écoute et vous offrent une boisson chaude ou froide. Ces bénévoles sont tenus à une obligation de confidentialité. Vous pouvez également rencontrer Justine, salariée de service social, durant ses permanences à la Maison d'Accueil. Elle peut vous recevoir le mardi, mercredi et un vendredi sur deux de 9h00 à 17h00.

Contact : 05 49 44 19 45

Fête des mères (31 mai 2017) Fête des pères (21 juin 2017)

C'est officiel depuis le 28 avril. Les enfants de 2 à 12 ans pourront rencontrer leur maman ou leur papa incarcéré(e) lors d'un après-midi festif qui aura lieu à l'intérieur du Centre Pénitentiaire. Ils seront pris en charge par les bénévoles de l'Association et pourront apporter un dessin ou/et un objet qu'ils auront confectionnés. Des activités et un goûter seront proposés à la Maison d'Accueil, aux adultes les accompagnant, en lien avec nos partenaires du GEPSA.

Renseignez-vous et inscrivez-vous auprès des accueillant(e)s de l'A.I.R.E, dernier délai : le 10 mai pour la fête des Mères et le 31 mai pour la fête des Pères